



HAL
open science

Faits de langues, faits de sociétés

Jean Le Dù, Yves Le Berre

► **To cite this version:**

Jean Le Dù, Yves Le Berre. Faits de langues, faits de sociétés. La Bretagne Linguistique, 1998, 11, pp.233 - 243. 10.4000/lbl.9988 . hal-04604991

HAL Id: hal-04604991

<https://hal.univ-brest.fr/hal-04604991>

Submitted on 7 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Faits de langues, faits de sociétés

Facts about language, facts about society

Jean Le Dû et Yves Le Berre



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/9988>
ISSN : 2727-9383

Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 1998
Pagination : 233-243
ISBN : 2-901737-32-3
ISSN : 1270-2412

Référence électronique

Jean Le Dû et Yves Le Berre, « Faits de langues, faits de sociétés », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 11 | 1998, mis en ligne le 24 novembre 2023, consulté le 15 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/lbl/9988> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.9988>

Ce document a été généré automatiquement le 15 janvier 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Faits de langues, faits de sociétés

Facts about language, facts about society

Jean Le Dù et Yves Le Berre

Toujours l'angle mort entre la langue et la parole

- 1 Comme naguère l'éditorialiste de la Pravda se devait d'introduire son propos du jour par une citation de Lénine, un exposé qui prétend s'inscrire dans le champ de la sociolinguistique ne peut éviter¹ de se référer à Ferdinand de Saussure, à la fois comme amer dominant l'océan de nos incertitudes scientifiques et comme parâtre du lien social qui unit en les opposant nos paroles hétéroclites. On sait que l'éponyme du *Cours de Linguistique Générale* définit la langue comme système complet, clos, et relègue dans un purgatoire topologiquement esquissé et chronologiquement vague ce qui relève du langage, c'est-à-dire de la faculté d'exprimer (une pensée déjà construite ? Mais avec quel matériau ?), ce qui relève des langues (leur définition, leur dénombrement, leurs relations mutuelles), ce qui relève de la parole, c'est-à-dire tout ce qui est particularisé dans la « réalisation »² du système en discours. Par ailleurs, l'histoire de la langue est abandonnée entre les mains des philologues, sa géographie entre celles des dialectologues ; enfin sa socialité est à peine affirmée que déjà la sociologie³ s'en retrouve propriétaire.
- 2 Nous n'avons pas l'intention de renier les acquis de cette linguistique-là, dont nous avons comme tant d'autres sucé le lait avec délices. Mais force nous est de constater que la pensée linguistique de Saussure repose sur une définition de la langue comme phénomène social et que sa représentation (fort peu explicite, d'ailleurs) de la société est élémentaire : celle d'une force abstraite, extérieure aux individus et qui s'impose à eux par la force de la prescription et de la coercition. C'est nous, dit Jean-Louis Calvet, à peu de chose près celle d'Emile Durkheim : une communauté d'individus sujets de leurs propres institutions, de la famille jusqu'à l'État.

Fait de langue et fait de société

- 3 Depuis la première guerre mondiale la sociologie a bougé sur ses bases au moins autant que la linguistique. Deux nouveaux axiomes, parmi d'autres, sont désormais communément admis aussi bien par les linguistes que par les sociologues.
- 4 L'homme n'est pas seulement sujet de la société, il en est aussi l'acteur et le créateur perpétuels (la philosophie marxiste n'est pas étrangère à cette acquisition). Symétriquement, le locuteur n'est pas seulement sujet de la langue : il la produit tout autant qu'il la réalise ou la reproduit, en en faisant usage.
- 5 Le fait social transcende l'addition des faits individuels. La famille Dupont, c'est autre chose que M. Dupont, plus Mme Dupont, plus les enfants Dupont. Huit cent mille agriculteurs, c'est beaucoup plus que 2,5 % de la population active française en 1995 : c'est une puissance économique, c'est une dimension institutionnelle nationale, c'est un poids politique spécifique, etc. De même la langue transcende l'addition de ses locuteurs et l'étendue statistique de ses usages. L'importance du latin médiévale dépassait de beaucoup son confinement sociologique ; c'était la langue du débat intellectuel, de l'abstraction, c'était le catalyseur des langues nationales en gestation. L'importance de l'anglais véhiculaire aujourd'hui dépasse de beaucoup le nombre des anglophones ; c'est la langue des contrats, d'une bonne part de la « culture de masse », c'est la langue étrangère le plus communément apprise dans le monde.
- 6 C'est donc comme fait social qu'une langue est porteuse de transcendance, et c'est cette transcendance elle-même qui lui permet de déborder de ses limites de phénomène social : elle est ce par quoi les hommes se donnent mutuellement conscience de leur nature d'êtres culturels et assument leur vie en sociétés. La question posée par la sociolinguistique est donc fondamentalement : quel lien unit la société des hommes et leur(s) langue(s), et comment se manifeste-t-il ?

La sociologie du langage

- 7 La réponse des sociologues, celle aussi de nombreux sociolinguistes pragmatistes est que la langue est un fait social parmi d'autres. Les hommes mangent, s'habillent, travaillent, vont à la messe, partent en vacances et se parlent. Les variations linguistiques sont des « harmoniques » des variations du corps social. On ne parle pas de la même façon selon l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de résidence, le niveau de formation intellectuel etc. Cette réflexion repose sur un postulat : les faits de langue, quoique possédant leurs caractères particuliers, peuvent être saisis dans leur fonctionnement comme n'importe quel autre fait social. Par exemple, la pratique du bodyboard⁴ s'observe surtout parmi des hommes jeunes, citadins, de milieux aisés, lycéens et étudiants. De même les langues régionales sont-elles parlées en France plutôt par des hommes âgés, agriculteurs retraités, de revenus modestes, vivant à la campagne, titulaires au mieux du certificat d'études primaires.
- 8 Les formes de la langue épousent les mouvements de la société ; ainsi l'urbanisation de la vie quotidienne fait-elle reculer les marques linguistiques traditionnelles de la ruralité, même dans les campagnes. Inversement, acquérir les marques linguistiques d'un groupe social dominant (par son savoir, son pouvoir, sa richesse), c'est déjà un peu s'y insérer. Le couple ainsi défini est évidemment toujours vectoriel : les formes de la

société pèsent sur les formes de la langue mais personne n'a jamais modifié l'ordre social en y introduisant des innovations linguistiques.

- 9 Cela est efficacement descriptif et utile à savoir, mais pas toujours explicatif. Une telle méthode conduit à la délimitation de groupes humains constitués par un ou plusieurs traits linguistiques communs, nommés pour cette raison « communautés » (comme le faisait déjà Saussure).
- 10 Le danger est grand de considérer ces communautés comme des entités naturelles douées d'autonomie dans la vie sociale, échappant aux déterminations de l'histoire : « les Noirs américains », « les Juifs », « les Bretons ». Si autonomie il y a vraiment parfois, c'est du fait du système politique (ségrégation par quartiers, écoles différentes etc.), de courants idéologiques plus ou moins prégnants (les Palestiniens à Beyrouth, les Irlandais à New York). La variété des traits linguistiques ne fait donc que refléter dans ces cas une réalité extra-linguistique. Elle est l'incidence passive de dénivellations sociales qui lui sont indifférentes. C'était déjà le défaut de l'ethnopsychologie coloniale, qui définissait les Bantous d'une façon, les Arabes d'une autre, les Chinois d'une troisième etc. et empêchait littéralement l'observateur de remarquer d'autres traits qui ne sont pas forcément des indicateurs de communauté. On peut trouver encore beaucoup de locuteurs du français qui utilisent le /r/ apical « roulé » en Bretagne, en Bourgogne, en Béarn et ailleurs. Mais ils ne forment pas pour autant une communauté des rouleurs de /r/ ! Il leur manque pour cela un autre lien social sur lequel nous allons insister : une institution commune.
- 11 Autre danger : celui de déplacer métaphoriquement les conflits qui traversent la société sur le terrain linguistique ; dans la réalité, les langues ne s'opposent pas entre elles, seulement leurs locuteurs. Lorsque les « Flamands » s'opposent aux « Wallons » au sein de l'État belge, l'enjeu est évidemment économique et politique ; les parlers brabançons ou ardennais n'y sont pour rien. Lorsqu'un immigré portugais encourage ses enfants à apprendre le français, ce n'est pas par mépris de sa langue maternelle ou par amour de la syntaxe des rédacteurs du Monde, mais bien pour assurer la promotion sociale de sa progéniture.
- 12 Au total, la méthode sociologique ⁵ fournit des instruments d'observation excellents à qui conçoit la langue comme miroir de la vie sociale, contenu par cette dernière. Mais elle n'éclaire pas la nature d'autres liens qui sous-tendent, à un niveau de réalité plus profond, à la fois la vie sociale et la vie des langues, et définissent une sphère plus vaste qui contient solidairement l'une et l'autre.

La socialité du langage

- 13 Aucun fait de langage n'échappe à la socialité, c'est vrai. Mais il est aussi vrai qu'aucun fait social n'existe indépendamment du langage. Un acte peut se passer de paroles ou de signes, mais il ne devient un fait que dans et par le langage ⁶. Les fourmis sont capables d'actions coordonnées, mais aucune ne s'arrête jamais pour considérer les autres à fin de description ou de critique, faute d'un langage à double articulation. Langues et sociétés se contiennent donc mutuellement. Ce sont des phénomènes coprésents, coextensifs, covariants, interagissants et similairement structurés. Là où la société s'arrête, s'arrête aussi le langage, et inversement. Aucune lacune ne s'observe jamais dans leur commun continuum. Quand la première varie, le second varie, ou alors

c'est que le second a déjà varié : les changements de l'une provoquent ou signalent les modifications sympathiques de l'autre.

L'isotopie

- 14 La société n'est pas plus que la langue un objet simple susceptible de se laisser enfermer dans une unique définition. On peut se mettre d'accord sur un caractère, un aspect, un niveau de description sans jamais embrasser la totalité. Et comme il n'y a pas une seule linguistique, il n'y a par conséquent pas une seule sociologie. C'est pourquoi les propositions que nous énonçons ci-dessous ne sont péremptoires qu'en apparence. Il s'agit simplement pour nous d'explicitier en le rationalisant le sentiment que nous avons d'une sorte d'isotopie qui rendrait compte du fonctionnement de la langue dans la société et de la société dans la langue. La notion d'*isotopie* nous paraît mieux exprimer ce que nous croyons en comprendre que la notion d'*articulation*, parce qu'elle met en valeur l'imbrication et la solidarité de deux ordres de faits généralement présentés comme de natures différentes, reliés seulement comme l'outil est relié à la main qui le tient.

Institutions et idiomes

- 15 Ce qui de notre point de vue forme la société, c'est l'enchevêtrement et la hiérarchie des institutions. Nous définissons l'institution comme une fonction stabilisée dans l'ordre du social, dotée de règles communes en vue d'une utilité particulière. Deux déménageurs travaillant dans la même entreprise devant déplacer une lourde armoire sauront, s'ils connaissent bien leur métier et s'ils ont l'habitude de faire équipe, adapter et coordonner leurs gestes en vue d'atteindre leur objectif sans abîmer l'armoire et sans mettre leur collègue en danger. Ils forment une institution élémentaire, réactivable en toutes circonstances. Deux diplomates négociant dans le cadre de l'ONU un délicat traité de paix entre des nations belligérantes devront eux aussi se servir de règles communes, stables, afin de résoudre leur problème particulier. Entre ces deux extrêmes, tous les problèmes d'organisation du travail et de régulation des rapports sociaux font l'objet d'institutions fondamentalement semblables, quelques formes qu'elles revêtent, quelle que soit la portée de leurs activités ⁷.
- 16 Ce qui de notre point de vue forme la langue, c'est l'enchevêtrement et la hiérarchie des idiomes. Nous définissons l'idiome comme une parole stabilisée dans l'ordre de la langue, dotée de règles communes en vue d'une utilité particulière. Nos deux déménageurs, séparés par l'armoire, ne se voient pas. Ils ont cependant besoin d'échanger des informations : évaluations, instructions, mises en garde. La relative monotonie et la nécessaire brièveté de ces informations susciteront la création spontanée entre eux d'un ensemble de formules conventionnelles (des interjections, par exemple), éventuellement incompréhensibles d'un tiers. C'est leur idiome ; et si un nouveau déménageur entre dans l'équipe, il devra l'apprendre ou participer à la création d'un nouvel idiome. L'idiome de la diplomatie, bien plus complexe, d'un usage bien plus lourd de conséquences, n'est pas d'une nature différente. Entre ces deux extrêmes, les jargons professionnels, les argots de truands, ceux des bandes de jeunes leur sont aussi fondamentalement semblables.

- 17 Il n'y a pas d'institution sans idiome correspondant, pas d'idiome sans institution correspondante. C'est pourquoi nous croyons pouvoir affirmer qu'ils se contiennent l'un l'autre, que l'institution est figurée dans l'idiome tout autant que l'institution contient d'idiome.
- 18 L'institution crée en son sein une égalité de fait (par le partage des règles et des buts) et en exclut ce qu'elle ne contient pas, tout en s'imposant comme réalité à ce dehors ; elle est pour cette raison génératrice d'identité et de pouvoir au sein de l'ensemble social. De la même façon l'idiome ouvre la communication à l'intérieur de l'institution qui lui correspond et la restreint vers l'extérieur, tout en s'imposant à lui. Il est donc lui aussi identitaire et créateur d'un pouvoir.
- 19 Il n'y a pas d'institutions ni d'idiomes naturels qui s'opposeraient à d'autres institutions ou idiomes artificiels. Tous sont historiquement constitués, soumis aux lois d'évolution de la société. Cela est vrai aussi bien des nations que des associations, des grandes langues d'État ou des petits parlars vernaculaires. Les seules différences qui les distinguent sont leur durée de vie, leur complexité et leur importance relatives. La république française et le chinois mandarin ne sont pas d'une autre nature qu'un club du troisième âge et un parler caucasien de deux cents locuteurs⁸.

La hiérarchie des institutions et des idiomes

- 20 S'il est vrai qu'un État national et une modeste association sont de même nature, ils diffèrent par leur masse, leur complexité et leur importance. L'État régularise l'existence d'un bien plus grand nombre d'hommes, il met en œuvre des règles bien plus élaborées que de simples statuts associatifs, son influence s'étend à tous les niveaux de la vie sociale. Similairement une langue nationale comme le français est comprise et pratiquée par une population infiniment plus nombreuse que le parler d'une vallée de montagne, réglementée explicitement par des grammaires, des dictionnaires (voire des lois) et nantie d'institutions puissantes – académies, écoles, littératures – qui imposent son usage dans des domaines bien plus variés de la vie sociale.
- 21 La hiérarchie de toutes les institutions et de tous les idiomes, des plus petits aux plus grands, ne forme toutefois pas une échelle continue. L'inertie relative des phénomènes historiques fait que dans un État national dominé par les villes et l'industrie, doté d'institutions perfectionnées et d'une langue officielle normée peuvent longtemps subsister des formes de sociabilité (grande famille paysanne, rituels villageois, marché agricole local) et des formes linguistiques (langues et parlars présentant une pertinence à tous les niveaux d'analyse) dont l'origine est beaucoup plus ancienne, parfois se perd dans la nuit des temps sans archives. C'est pourquoi dans la synchronie les institutions et les idiomes ne sont pas seulement hiérarchisés, ils sont aussi enchevêtrés⁹.
- 22 Nous proposons de distinguer :
- des institutions d'usage aux règles justifiées uniquement par la tradition orale, en vigueur dans un espace très restreint : le marché local s'est de tout temps tenu le premier mercredi de chaque mois ; la fête paroissiale revient tous les ans le dimanche qui suit la Saint-Étienne ; les œufs se vendent à la douzaine, le beurre à la livre ; les grands-parents retraités achèvent leur vie chez leurs enfants etc.
- Les idiomes correspondant aux institutions d'usage sont les badumes. Le parler de Saint-

M'hervé (Ille-et-Vilaine) se transmet de génération en génération, sans recours à l'écriture ni à d'autres institutions que la famille, le village, le marché et la paroisse ; on y dit /li/ pour lui, sans le justifier autrement que par : « on a toujours dit ça ici ». Les badumes sont l'objet de constants discours évaluatifs : « Chez nous on dit... mais les autres disent ».

- des institutions coutumières dont les règles (qui peuvent être inscrites) sont justifiées par une jurisprudence, elle-même légitimée par la tradition et le sens commun, en usage dans un espace plus vaste, dans des domaines sociaux plus divers : le propre des saints du diocèse de Quimper est probablement le seul qui indique la fête de saint Ildut (6 novembre) ; dans la très ancienne coutume de Bretagne, on lit que le cohéritier d'un moulin a le droit de faire un nouveau moulin (art. 371), ce qui peut n'être le cas en Normandie.

Les idiomes qui leur correspondent sont les standards. On reconnaît un texte écrit en picard médiéval parce qu'il s'oppose formellement aux textes normands ou champenois contemporains. La relative régularité du standard permet de le transporter dans tout un diocèse, dans toute une principauté féodale, dans toute une zone économique, quelle que soit la diversité des badumes locaux qu'il recouvre. Il est d'abord l'apanage d'une minorité : clercs, hommes de loi, seigneurs, marchands¹⁰. Les standards sont l'objet à la fois de discours évaluatifs et de jugements dénotant l'existence de normes fictives dans l'imaginaire des gens¹¹.

- des institutions de droit dont les règles sont toujours écrites et justifiées par la raison universelle, en usage dans le cadre d'un Etat national, dans tous les domaines de la vie sociale : l'École, l'Armée, la Justice, la Police fonctionnent normalement selon les mêmes règles dans toute la République et établissent une égalité de droit entre tous les citoyens.

L'idiome qui leur correspond est la norme, qui s'impose à tous et appartient à chacun sans constituer en tant que telle la parole de personne. Le « système » de Saussure, nous sommes loin d'être les premiers à le signaler, ne s'appuie que sur des exemples pris dans la norme officielle du français, quoiqu'il puisse aussi bien servir à la description de n'importe quel idiome. Chaque norme fait l'objet de discours renvoyant à des normes évaluatives et fictives, mais aussi à la rédaction de normes prescriptives¹².

- 23 Constatons que le mot langue, et d'ailleurs son nom, quoique recouvrant des réalités très différentes, s'applique aussi bien au badume local, au standard régional qu'à la langue nationale, d'où l'impossibilité de lui donner une définition scientifique unique.
- 24 C'est donc précisément au cœur du complexe institutions-idiomes que nous situons très précisément la sociolinguistique. Nous n'oublions cependant pas que tout idiome, quel qu'il soit et à quelque niveau qu'il se situe, fonctionne comme un système que nous proposons d'appeler sa grammaire. C'est pourquoi on ne peut reprocher à Saussure d'avoir, dans le contexte scientifique de son époque, consacré son *Cours de Linguistique Générale* à la mise en évidence du système. La sociolinguistique que nous préconisons ne se situe pas sur le même terrain, mais lui est complémentaire. Saussure n'appelait-il pas de ses vœux la naissance d'une psychologie sociale qui n'est en somme rien d'autre que ce que nous appelons sociolinguistique ? Nous ne sommes pas non plus en opposition avec la linguistique diachronique qui s'applique aux changements sur la très longue durée, non plus qu'avec la géographie linguistique qui s'attache à la description et à la comparaison idiomes – surtout des badumes, mais de plus en plus aux standards urbains.

Les vertus de l'idiome

- 25 Dans l'institution comme dans l'idiome chacun subit le pouvoir collectif qui l'oblige à parler/agir selon les règles du groupe. En échange, le groupe lui confère une égalité de principe avec les autres membres du groupe (une identité) et son pouvoir sur le monde social extérieur (une capacité). Un préfet est contraint de se comporter et de s'exprimer publiquement comme un préfet, mais cette contrainte est en quelque sorte compensée par son intégration au puissant groupe des hauts fonctionnaires et par la capacité qui lui est donnée de s'exprimer et d'agir comme représentant de l'État : « Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous fais chevalier de la Légion d'honneur. »
- 26 Plus un individu est socialisé, plus il se lie à des institutions nombreuses ou influentes. Donc plus il acquiert d'idiomes. Plus son répertoire sociolinguistique est étendu et ses idiomes placés haut dans la hiérarchie institutionnelle, plus sa représentativité est grande et plus il cumule d'identités et de capacités.

Les deux registres de la communication sociale

- 27 La hiérarchie des pouvoirs (institutionnels et linguistiques) ne se manifeste pas dans chaque acte et dans chaque parole. Chaque institution délègue son pouvoir à un représentant (au moins, du père de famille au Président de la République). Chacun tenant son pouvoir des autres, l'égalité de principe est appliquée dans le cadre des règles communes. Les représentants eux-mêmes, quand ils ne sont pas dans l'exercice de leur délégation, redeviennent des égaux.
- 28 Cette dichotomie entre dedans et dehors de l'institution, entre égalité et représentativité, entre affirmation de l'identité et exercice de la capacité induit l'existence de deux registres de communication sociale. Nous qualifions le premier de paritaire, parce que les interlocuteurs sont alors en situation de parité théorique : le tutoiement est plus facile (parfois rituel), l'articulation plus relâchée, les mots plus familiers (voire grossiers, argotiques), les liaisons moins soignées, la syntaxe moins réglementaire : « Dis donc, ta sœur, elle est pas là ? » Quant au second, nous le qualifions logiquement de disparitaire. L'existence du registre paritaire n'implique évidemment pas que la hiérarchie sociale est annulée dans ce type d'échange ; elle y est simplement neutralisée. Un des exemples les plus frappants de ce basculement est celui de l'homme politique parlant avec le journaliste qui l'interviewe alors que tous deux croient le micro fermé. Le ministre reste le ministre et le journaliste ce qu'il est. Mais ils pensent n'être plus pour quelques instants en position de représentation de leur institution respective (l'État et la société de télévision). Ils redeviennent le temps d'une coupure de publicité deux pairs fréquentant les mêmes cercles, s'intéressant aux mêmes questions. Et ils basculent alors du registre disparitaire au registre paritaire. Au sein de chacun de ces deux registres existent de subtils degrés de parité et de disparité en nombre infini, selon la solennité du moment, selon l'intimité des interlocuteurs etc. Nous proposons d'établir une nette distinction entre la continuité des niveaux et la discontinuité des registres.

Métaphorisation des idiomes

- 29 Le parallélisme fonctionnel entre idiomme et institution provoque des effets idéologiques de transfert des qualités de l'un sur l'autre. Ces métaphores (au sens propre) s'observent dans les deux sens :
- de l'institution sur l'idiome : le français devenu une langue diplomatique du fait de l'hégémonie politique de la France, on lui attribue des qualités de clarté, de précision, de rationalité. L'anglais devenu langue du commerce du fait de la domination commerciale de la Grande-Bretagne puis des États-Unis, on lui attribue des qualités de concision, de pragmatisme, de simplicité.
 - de l'idiome sur l'institution : la bourgeoisie catalane est bloquée dans son ascension politique par l'hégémonie institutionnellement acquise de la bourgeoisie castillane. Elle a besoin de la pression sociale de « son » prolétariat sur l'État espagnol. Mais en tant que classe, ce prolétariat n'a aucun intérêt à voir triompher « sa » bourgeoisie. Cette dernière déplace son discours revendicatif du matériel (pouvoir économique et politique) sur le culturel (la langue, mais pas les badumes : le catalan normé !). Du coup, le prolétariat catalan peut épouser la cause devenue commune et exercer la pression désirée. Pour que la métaphore soit viable, un discours naturaliste est nécessaire : nous sommes au fond tous les héritiers de l'antique culture catalane dans la langue, même si d'autres critères nous séparent en surface (fortune, pouvoir etc.).
- 30 L'imaginaire linguistique qui permet ces manipulations diverses n'a pas d'existence indépendante, débrayée du mouvement des forces socio-économiques qui régissent l'apparition et le développement des institutions. Il est, comme le psychisme, l'émanation des contradictions sociales et constitue le moteur de l'action des locuteurs sur les événements au plan institutionnel comme au plan linguistique. C'est ici que notre représentation rejoint l'imaginaire linguistique d'Anne-Marie Houdebine. C'est l'imaginaire linguistique qui sacralise la langue et légitime sa transformation en institution et à ce niveau on peut affirmer que la langue comme institution agit aussi bien sur la société que la société agit sur elle. L'École de la troisième république a changé la société française au moins autant que l'industrialisation de la France a changé la pratique sociale du français. Le choix du mot instituteur par les autorités républicaines au lieu de maître d'école ou de pédagogue n'est-il pas une illustration évidente de ce point de vue ?

NOTES

1. Des premiers articles de Labov au dernier *Que sais-je ?* de Jean-Louis Calvet.
2. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner tout ce que ce terme, cher aux fonctionnalistes, a de foncièrement platonicien. Il ne faut pas prendre ce qualificatif pour une insulte !
3. Qu'il appelle psychologie sociale et qui contient la sémiologie du futur, dont la linguistique sera une branche.
4. Sorte de surf permettant de se laisser porter par la crête des vagues déferlantes.

5. Comme toujours, le manque de place nous force à dénigrer nos prédécesseurs et nous empêche de dire toute l'admiration que nous portons à l'œuvre de Labov, à celle de Bourdieu et à bien d'autres.
 6. On pense à l'expression « cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant ».
 7. Ne faisons pas d'angélisme : toutes ces institutions sont évidemment traversées, à un autre niveau, par des conflits de partage des richesses de savoirs et des pouvoirs impliquent tous ces institutions, à un autre niveau – politique – de la réalité sociale.
 8. Cette phrase semble enfoncer une porte ouverte depuis bien longtemps par les fonctionnalistes. Ce n'est pas tout à fait vrai : en affirmant l'identité de nature des idiomes, nous n'affirmons pas leur équivalence en capacité d'expression et en portée sociale.
 9. L'institution du mariage comporte, aujourd'hui encore, bien des traits d'usage (la robe blanche) et bien des traits coutumiers (les invitations au repas de noces), le tout légalement encadré par le Code civil. Chacun de nous connaît des universitaires maîtrisant parfaitement l'idiome si délicat de leur institution et capables à la demande de parler la langue régionale comme un berger provençal ou un pêcheur breton.
 10. On nous assure qu'un bon locuteur du plattdeutsch pouvait, aujourd'hui encore, se faire comprendre sans trop de peine de Dunkerque à Kaliningrad (Koenigsberg), dans toute l'ancienne hanse germanophone.
 11. Dans l'avant-propos du dictionnaire de Le Gonidec, La Villemarqué définit le léonais comme l'attique de la Bretagne. Voir aussi l'écriture du nom de famille Le Gall en Cornouaille, Léon et Trégor s'opposant à Le Gal en vannetais.
 12. Voir l'article d'Anne-Marie Houdebine, 1983, tableau 4.
-

RÉSUMÉS

Prenant appui sur la distinction entre langue et parole, et optant pour une approche du locuteur à la fois comme sujet et réalisateur de la langue, cet article propose de définir langue, parole et société les uns par rapport aux autres, autrement dit d'aborder la socialité du langage, les relations entre institutions et idiomes, leur hiérarchie et leur réciprocité, la distinction entre les deux registres de la communication sociale.

Based on the distinction between language and speech, and opting for an approach to the speaker as both subject and producer of language, this article proposes to define language, speech and society in relation to each other, in other words, to address the sociality of language, the relationships between institutions and idioms, their hierarchy and reciprocity, and the distinction between the two registers of social communication.

INDEX

Mots-clés : sociolinguistique, locuteur, idiome, institution, badume, standard, norme

Keywords : sociolinguistics, speaker, idiom, institution, badume, standard, norm

AUTEURS

JEAN LE DÛ

Université de Bretagne Occidentale, Brest
GDR 009 du CNRS

YVES LE BERRE

Université de Bretagne Occidentale, Brest
GDR 009 du CNRS